



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2017_36

Interdiction de circulation et de stationnement
rue de la Salle des fêtes et rue des Médecins en
raison de la fête nationale

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-6 ;
- Vu** le code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** la demande présentée par le comité des fêtes représenté par Mme Nadine VERNEREY ;

Considérant En raison des animations de la fête nationale et pour en assurer le bon déroulement et pour la sécurité de tous, il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement dans la rue des Médecins et la rue de la Salle des fêtes, du jeudi 13 juillet à 19h au vendredi 14 juillet à 4h ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** La circulation et le stationnement de tous les véhicules, sauf les riverains, les services de secours et les organisateurs, est interdite dans la rue de la Salle des fêtes et dans la rue des Médecins du jeudi 13 juillet à 19h au vendredi 14 juillet à 4h, en raison des animations de la fête nationale.
Aucune déviation ne sera mise en place.
- Article 2 :** La signalisation réglementaire sera fournie par la Commune et mise en place par le comité des fêtes au cours de la manifestation. Elle sera retirée par les organisateurs.
- Article 3 :** M. le Maire de Mignovillard, M. le commandant de la gendarmerie de Nozeroy et Mme la présidente du comité des fêtes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 4 juillet 2017

Le Maire,

Florent SERRETTE

